

**Projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la
municipalité de L'Annonciation par le ministère des
Transports
Dossier 6211-06-048**

**Période d'information et de consultation publiques
du 19 mars au 3 mai 2002**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de L'Annonciation* par le ministère des Transports a pris fin le 3 mai 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 mars 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 19 mars au 3 mai 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit (80 % du total des véhicules), le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose de dévier la route 117 de manière à contourner le noyau urbain de la municipalité de L'Annonciation. Ce nouveau tronçon serait construit à l'ouest de la route actuelle. D'une longueur de 7,7 km, il serait composé de deux voies de circulation d'une largeur de 3,7 m chacune avec des accotements pavés de 3 m de part et d'autre. Des voies auxiliaires seraient ajoutées à la nouvelle route lorsque requis, entre autres dans les montées abruptes.

À la hauteur de la route 321, le raccordement nord serait étagé et aménagé en échangeur. Aux endroits où le besoin le justifie, une nouvelle chaussée pourrait être construite avec un terre-plein central d'une largeur de 26 m.

Le projet pourrait débuter en 2005 et son coût total serait de l'ordre de 16 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les répercussions négatives prévues concernent la qualité de vie des résidents pendant les travaux et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.). Ces commerces, dont les revenus dépendent davantage de la clientèle de transit, seraient moins visibles et verraient de ce fait une diminution de leur achalandage. De manière à atténuer ces effets, le ministère des Transports envisage de mettre en place une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville de L'Annonciation. En outre, une participation active des organismes locaux et régionaux, tels la Société d'initiative de développement des artères commerciales (SIDAC) et le Conseil local de développement (CLD), serait sollicitée. Enfin, la municipalité de L'Annonciation mettrait de l'avant un programme de revitalisation du centre-ville en fonction de la réalisation du projet.

L'acquisition de l'emprise nécessaire à l'implantation du projet toucherait une soixantaine de lots ou parties de lots. La plupart d'entre eux sont situés le long de la future route 117.

Des effets temporaires sur la qualité de l'eau et la faune aquatique pourraient être observés pendant les travaux. L'empiètement ou la modification permanente de certains milieux aquatiques seraient également à prévoir. Afin d'atténuer les impacts sur les composantes biologiques du milieu, le promoteur prévoit entre autres conserver la végétation riveraine. De plus, il éviterait de laisser les berges à nu lors des périodes de crue. L'étude d'impact souligne cependant que le milieu offre peu d'habitats aquatiques ou terrestres d'intérêt pour la faune.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
15 mars 2002		Le Choix des Gens d'ici
16 mars 2002		L'Information du Nord
16 mars 2002	Le Devoir	
16 mars 2002	Le Soleil	
20 mars 2002	Le Devoir	
20 mars 2002	Le Soleil	

Le communiqué de presse diffusé par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
19 mars 2002 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	CNW Laurentides Hebdos régionaux des Laurentides + liste télécopieur	139	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Hôtel de ville, municipalité de L'Annonciation	25, rue Principale Sud
Bibliothèque municipale de L'Annonciation-Marchand	230, rue Principale Sud
Université du Québec à Montréal, Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

La séance d'information

Date	9 avril 2002
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Louise Bourdages, conseillère en communication Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication Édith Bourque, analyste
Ministère de l'Environnement	Denis Talbot, chargé de projet
Promoteur (MTQ)	Mario Turcotte, directeur territorial de la région Laurentides -- Lanaudière Guy D'Astous, chargé de l'étude d'impact
Assistance	Environ 90 personnes
Durée	Environ deux heures et demie

La revue de presse

Outre les avis publics du promoteur, un article est paru le mardi 26 mars 2002 dans *Constructo, Le journal de la construction au Québec*. Cet article faisait alors mention du projet à l'étude, de son coût et de l'échéancier prévu. Par ailleurs, un journaliste de *L'Information du Nord*, un hebdomadaire régional, était présent lors de la séance d'information.

Les inscriptions aux registres de consultation

Il n'y a eu aucune inscription aux registres présents dans les centres de consultation lors de la période d'information et de consultation publiques.

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

- La crainte de répercussions économiques majeures pour L'Annonciation :
 - la dévaluation des immeubles ;
 - l'ampleur et la durée des répercussions négatives sur les commerces.
- La perte de visibilité du village : l'entrée du village à angle droit est considérée par certains comme peu incitative.
- L'acquisition et l'expropriation :
 - l'achat des lots : évaluation marchande ou évaluation municipale ;
 - la démarche d'acquisition des lots ;
 - la possibilité d'un accès pour les lots qui seraient enclavés ;
 - la possibilité de négociation avec les voisins pour l'accès et l'achat du lot.
- La relocalisation de la Montée Marois et les restrictions prévues concernant le camionnage lourd.
- Le budget alloué à la revitalisation du centre-ville.
- La possibilité de contamination de l'eau de surface et d'une source en cas de déversement accidentel.
- L'évaluation de la qualité de l'air près de la route 117.
- L'augmentation du bruit.
- Les répercussions sur le paysage visuel de la région.
- La réduction du débit de certains puits artésiens.

Québec, le 8 mai 2002

Marie-Ève Chamberland
Conseillère en communication, chargée du dossier